

MOTOCROSS

RÈGLEMENT PARTICULIER 2025 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB: MOTO CLUB HAUT MAUCO
E-MAIL: mc.hautmaucomx@gmail.com
TÉLÉPHONE: 0615195720
ORGANISATEUR TECHNIQUE: TUCOULET Mikael

N° D'ÉPREUVE FFM: 315
DATE: 05/06 Avril 2025
LIEU: HAUT MAUCO

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BROQUES Eric	Licence : 082315
Président du Jury ou Arbitre*	LAFON Patrick	Licence : 103873
Membre du Jury	MARCHIVE Thierry	Licence : 078953
Membre du Jury	LESTERLOU Stephane	Licence : 015611
Commissaire technique responsable	DOURTHE Maryse	Licence : 414733
Responsable du chronométrage	LAMOUREUX Marty	Licence : 183628

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique désignée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
50	6	11	50 cc	25 €
Mini cross	7	11	65/85 cc	30 €
CHPT AQ 85 Espoirs	9	15	85 cc	35 €
CHPT LMNA 125C	13	+18	125 cc	43 €
CHPT AQ 250/450	+15	99	250/450 cc	43 €
CHPT LMNA Quads	15	23	85/750 cc	43 €
CHPT LMNA Veterans	38	+60	125 / 450	43 €

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : **obligatoires** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, **fortement recommandés** : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	FERCHICHI Mourad		
Nombre de secouristes	12	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	CHI MONT DE MARSAN	Temps de trajet (en min)	15

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Circuit HAUT MAUCO**
Adresse **D 4040**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1430**
Largeur minimum de la piste **6**
Largeur de la grille **30**
Longueur de la ligne droite de départ **60**
Nombre d'OCP* **13**
**Officiels Commissaires de Piste*

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **54**
En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : **30**
En manche : **30**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **06/02/2025**

MOTO CLUB
MAIRIE
40280 HAUT MAUCO

VISA DE LA LIGUE

DATE: **19/02/2025**

LIGUE MOTO
NOUVELLE
AQUITAINE
Secretariat
LIMOGES

VISA DE LA FFM

DATE: **25/02/2025**
NUMÉRO: **25/0174**

MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

**CIRCUIT MOTOCROSS
HAUT MAUCO (40)**

1 430 m

**CAPACITE
COURSE 45 PILOTES
ESSAIS 54 PILOTES**

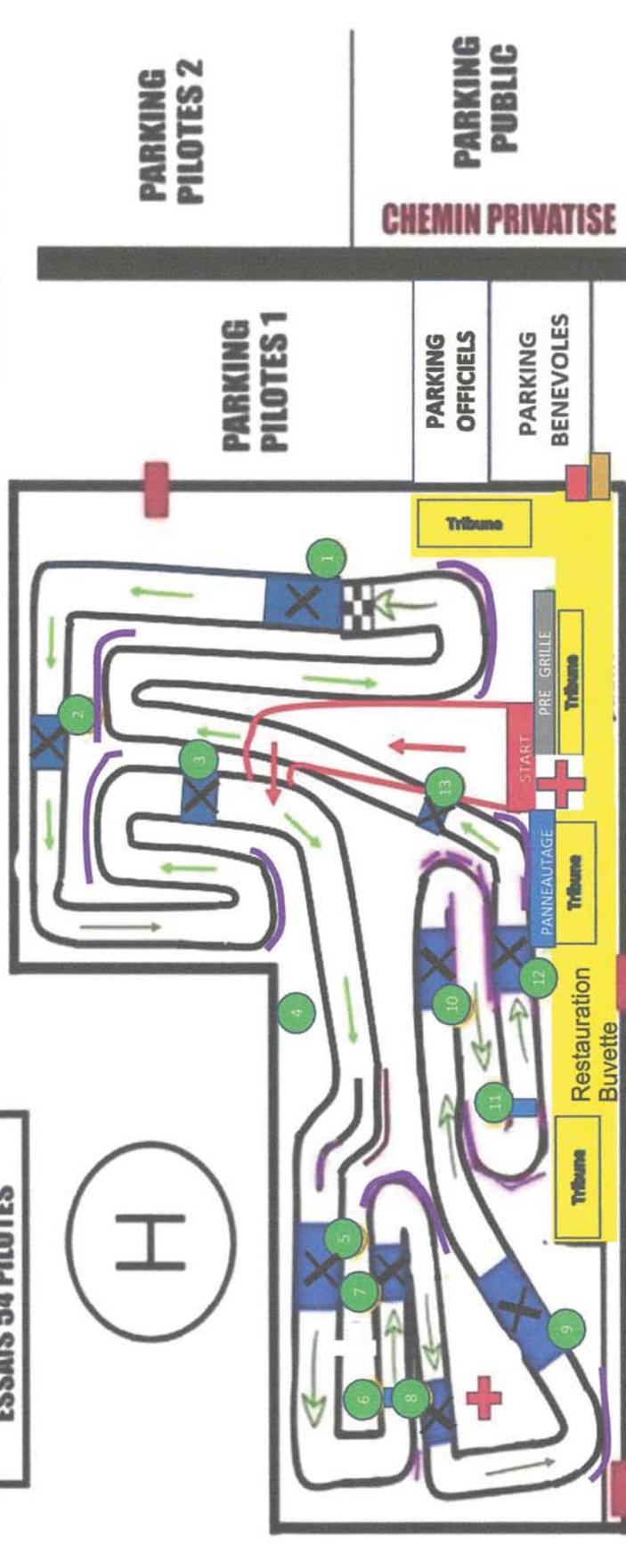
21 / 02 / 2024



- H COMMISSAIRE
- ZONE HELICOPTERE
- + SECOURISTES SORTIES SECOURS
- ENTREE PUBLIC
- PROTECTIONS



- SENS DEPART
- SENS PISTE



route D404

RÈGLEMENT PARTICULIER 2025 HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB : MOTO CLUB HAUT MAUCO

DATE : 04 Avril 2025

LIEU : HAUT MAUCO

HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
17 h / 19 h	Contrôles administratifs		
17 h / 19 h	Contrôles techniques		

MOTO CLUB
MAIRIE
40280 HAUT MAUCO

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: MOTO CLUB HAUT MAUCO

DATE: 05 Avril 2025

LIEU: Circuit HAUT MAUCO



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
7 h 45 / 9 h 45	Contrôles administratifs		
7 h 45 / 9 h 45	Contrôles techniques		
9 h 45	Briefing pilotes		
10 h / 10 h 10	Essais Libres	50 cc	10 Mn
10 h 15 / 10 h 10 h 25	Essais Libres	65 / 85 cc Minicross	10 Mn
10 h 30 / 10 h 40	Essais Libres	85 Espoirs	10 Mn
10 h 45 / 10 h 55	Essais Libres	Quads	10 Mn
11 h 15 / 11 h 25	Essais Chronométrés	65 / 85 cc Minicross	10 Mn
11 h 30 / 11 h 45	Essais Chronométrés	50 cc	10 Mn
11 h 50 / 12 h 05	Essais Chronométrés	85 Espoirs	15 Mn
12 h 10 / 12 h 25	Essais Chronométrés	Quads	15 Mn
	Repos		
14 h / 14 h 10	Manche 1	50 cc	8 Mn + 1 T
14 h 15 / 14 h 30	Manche 1	65 / 85 cc Minicross	12 Mn + 1 T
14 h 35 / 14 h 55	Manche 1	85 Espoirs	15 Mn + 1 T
15 h / 15 h 20	Manche 1	Quads	15 Mn + 1 T
15 h 35 / 15 h 45	Manche 2	50 cc	8 Mn + 1 T
15 h 50 / 16 h 05	Manche 2	65 / 85 Minicross	12 Mn + 1 T
16 h 10 / 16 h 30	Manche 2	85 Espoirs	15 Mn + 1 T
16 h 35 / 16 h 55	Manche 2	Quads	15 Mn + 1 T
	Entracte		
	Remise des Prix		
17 h 15 / 17 h 35	Montée 3	Minicross et 50 cc	
17 h 40 / 18 h	Manche 3	85 Espoirs	15 Mn + 1 T
18 h 30	Remise des Prix	Quads	15 Mn + 1 T
		85 Espoirs Quads	
16 h 30 / 19 h	Contrôles administratifs		

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB : MOTO CLUB HAUT MAUCO

DATE : 06 Avril 2025

LIEU : HAUT MAUCO



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
7 h / 8 h 45	Contrôles administratifs		
7 h / 8 h 45	Contrôles techniques		
8 h 45	Briefing pilotes		
9 h 00 / 9 h 15	Essais Libres	Veterans	15 Mn
9 h 20 / 9 h 35	Essais Libres	125	15 Mn
9 h 40 / 9 h 50	Essais Libres	250 / 450 Gr 2	10 Mn
9 h 55 / 10 h 05	Essais Libres	250 / 450 Gr 1	10 Mn
10 h 10 / 10 h 25	Essais Libres	Veterans	15 Mn
10 h 30 / 10 h 45	Essais Libres	125	15 Mn
10 h 50 / 11 h 05	Essais Chronométrés	250 / 450 Gr 2	15 Mn
11 h 10 / 11 h 25	Essais Chronométrés	250 / 450 Gr 1	15 Mn
11 h 30 / 11 h 55	Manche 1	Veterans	20M n + 1T
12 h 00 / 12 h 25	Manche 1	125	20M n + 1T
	Repas		
14 h / 14 h 20	Manche 1	250 / 450 Gr 2	15Mn + 1T
14 h 25 / 14 h 45	Manche 1	250 / 450 Gr 1	15Mn + 1T
15 h 05 / 15 h 30	Manche 2	Veterans	20M n + 1T
15 h 35 / 16 h 00	Manche 2	125	20M n + 1T
16 h 05 / 16 h 20	Manche 2	250 / 450 Gr 2	15Mn + 1T
16 h 25 / 16 h 45	Manche 2	250 / 450 Gr 1	15Mn + 1T
16 h 30 / 16 h 45	Pause		
17 h / 17 h 20	Manche 3	250 / 450 Gr 2	15Mn + 1T
17 h 25 / 17 h 40	Manche 3	250 / 450 Gr 1	15Mn + 1T
18 h	Remise des Prix		
20 h	Fin		



Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTO CLUB HAUT MAUCO
45 RUE DES PYRENEES - 40280 HAUT-MAUCO

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **22185656304-2025-00804** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **FETE DU MOTOCROSS** se déroulant à **HAUT MAUCO** du **05/04/2025** au **06/04/2025**.

Cette attestation est valable du **05/04/2025** à **5H45** au **06/04/2025** à **22H**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à Paris La Defense, le **21 janvier 2025**

Pour la société,

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué

Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
-Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (article 2 des conditions générales) dont :	1.000.000 €	Néant
La responsabilité civile pour préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100.000 €	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.